

# Publication des dix plus hautes rémunérations au sein de la fonction publique territoriale

## Commune d'ISTRES

Référence :

*Article L. 716-1 du code général de la fonction publique*

<b>Siren</b>	<b>Dénomination de l'employeur</b>	<b>Année</b>	<b>Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros</b>	<b>Nombre de femmes bénéficiaires</b>	<b>Nombre d'hommes bénéficiaires</b>	<b>Durée cumulée en nombre de mois</b>	<b>Commentaires</b>
<b>211 300 470</b>	Commune d'Istres	2023	916 355	4	6	120	